

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° DL-241212-144

Objet :

Budget Principal - Décision modificative n° 1 / 2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 081-218102713-20241212-DL241212144-BF

Date de la convocation :
6 décembre 2024

Conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 7

Votants : 28

Abstentions : 4

(Liste « Saint-Sulpice Active et Citoyenne » : Mme Isabelle MANTEAU, MM. Julien LASSALLE, Maxime LACOSTE et Stéphane FILLION)

Pour : 24

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND et Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoint – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FÉLIGETTI et Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, M. Benoît ALBAGNAC, Mmes Emmanuelle CARBONNE, Muriel PHILIPPE et Nadia OULD AMER, Mme Isabelle MANTEAU, MM. Julien LASSALLE et Stéphane FILLION

Excusés : M. Maxime COUPEY (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), M. Nicolas BÉLY (procuration à Mme Bernadette MARC), M. Cédric PALLUEL (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Bekhta BOUZID ELABBAS (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), M. Maxime LACOSTE (procuration à M. Julien LASSALLE), Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Nathalie MARCHAND).

Absents : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : M. Stéphane FILLION

À la demande de M. le Maire, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général des Services, informe l'assemblée que considérant que l'exécution du Plan Pluriannuel d'Investissement tel qu'envisagé avec la réalisation de travaux visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments et la réalisation du projet de restructuration de la salle Polyespace nécessite de procéder à la souscription d'un emprunt d'équilibre, il convient de faire évoluer les crédits inscrits au Budget Supplémentaire de la Commune comme suit :

INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	Opération	Article	Libellé opération	Dépenses		Recettes	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R	16	OPFI	1641	Emprunt en Euros				1 000 000,00 €
D	21	297	2115	Terrains bâtis		390 000,00 €		
D	21	298	2128	Autres agencements et aménagements de terrains		10 000,00 €		
D	21	303	21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics		100 000,00 €		
D	21	289	21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics		50 000,00 €		
D	21	289	2152	Réseaux de voiries		10 000,00 €		
D	21	294	2152	Réseaux de voiries		10 000,00 €		
D	21	312	21568	matériel et outillage d'incendie et de de défense civile		40 000,00 €		
D	21	313	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers		5 000,00 €		
D	21	324	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers		10 000,00 €		
D	21	304	21838	Autres matériels informatiques		25 000,00 €		
D	21	289	21841	matériel de bureau et mobiliers scolaires		5 000,00 €		
D	21	288	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		10 000,00 €		
D	21	289	2188	Autres immobilisations corporelles		50 000,00 €		
D	21	311	2188	Autres immobilisations corporelles		5 000,00 €		
D	21	318	2188	Autres immobilisations corporelles		5 000,00 €		
D	23	318	2313	Constructions		50 000,00 €		
D	23	303	2315	Installations , matériels et outillages techniques		100 000,00 €		
D	23	298	2315	Installations , matériels et outillages techniques		5 000,00 €		
D	23	294	2315	Installations , matériels et outillages techniques		5 000,00 €		
D	23	322	2315	Installations , matériels et outillages techniques		100 000,00 €		
D	23	313	2328	Installations , matériels et outillages techniques		14 000,00 €		
D	16	OPFI	1641	Emprunt en Euros		1 000,00 €		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT					- €	1 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €

L'évolution de la gestion comptable de la Commune vers la nomenclature M57 entraîne la gestion des amortissements des biens selon le mode de calcul au prorata temporis. Cela signifie que le bien s'amortit dès le lendemain de la constatation de sa mise en service.

Afin de pouvoir répondre à cette règle comptable, il convient de faire évoluer les crédits destinés aux amortissements de bien prévus dans le cadre du budget supplémentaire 2024 comme suit afin de permettre la comptabilisation de l'amortissement des biens acquis au cours de l'année 2024 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> Page 2 sur 4

FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Opération	Article	Libellé opération	Dépenses		Recettes	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	042		6811	Dotation aux amortissement immobilisations corporelles		60 000,00 €		
D	023		023	Virement à la section d'investissement	60 000,00 €			
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT					60 000,00 €	60 000,00 €	- €	- €

INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	Opération	Article	Libellé opération	Dépenses		Recettes	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R	040	OPFI	28041581	Biens mobiliers, matériels et études		20 000,00 €		
R	040	OPFI	2805	Licences, logiciels, droits similaires		2 000,00 €		
R	040	OPFI	28121	Plantations arbres et arbustes		2 000,00 €		
R	040	OPFI	28152	Installation de voirie		2 000,00 €		
R	040	OPFI	281568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense		2 000,00 €		
R	040	OPFI	2815738	Autres matériels et outillage de voirie		1 500,00 €		
R	040	OPFI	28158	Autres installations, matériel et outillages techniques		2 000,00 €		
R	040	OPFI	28181	Installations générales, agencements, aménagements		2 000,00 €		
R	040	OPFI	281838	Autre matériel informatique		2 000,00 €		
R	040	OPFI	281841	Constructions Matériel de bureau et mobilier scolaire		2 000,00 €		
R	040	OPFI	281848	Autres matériels de bureau et mobilier		7 500,00 €		
R	040	OPFI	28188	Autres immobilisations corporelles		15 000,00 €		
R	021		021	Virement de la section de fonctionnement	60 000,00 €			- €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT					60 000,00 €	60 000,00 €	- €	- €

Il est également nécessaire d'ajuster les crédits du chapitre 66 charges financières afin de prendre en compte la réalité des intérêts acquittés dans le cadre de la ligne de trésorerie souscrite par la Commune.

FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Opération	Article	Libellé opération	Dépenses		Recettes	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	66		66111	Intérêts réglés à l'échéance		1 100,00 €		
D	66		6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		2 200,00 €		
D	65		65888	Autres charges diverses de gestion courante	3 300,00 €			
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT					3 300,00 €	3 300,00 €	- €	- €

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-240229-012 du 29 février 2024 approuvant le Budget Primitif de la Commune 2024 ;
- Vu la délibération n° DL-240627-056 BP Budget Supplémentaire 2024 Commune ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 3 décembre 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant que pour mettre en œuvre les dispositions susvisées, il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés lors du vote du Budget Principal 2024 de la Commune, tout en respectant les équilibres dudit budget ;

DÉCIDE,

- D'adopter la décision modificative n° 1 / 2024 du Budget Supplémentaire 2024 de la Commune telle que présentée
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer au nom de la commune, toute pièce nécessaire à l'établissement de cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance,
Stéphane FILLION

A blue circular official stamp of the Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe is placed over the signature of the Secretary of the meeting. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE' around the perimeter and '1870' in the center.